



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°31

Réunion restreinte du : **Mardi 05 mai 2026**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Matches non joués/reportés/arrêtés des 09 et 10 mai 2026

Les rencontres non jouées/reportées/arrêtées le week-end des 09 et 10 mai 2026 seront programmées automatiquement le jeudi 14 mai 2026.

CHAMPIONNAT – ENTREPRISE ET CRITERIUM

53393140 – PARIS UNIT ADDICT PHARMA 1 / NIKE FC 2 du 09/05/2026 (R1/A).

La Commission accuse bonne réception du terrain de repli.

Elle fixe ce match sur le terrain Jean Le COARER 2 à 14h. 57 ILE DE LA LOGE (Pelouse Naturelle)

CHAMPIONNAT – ENTREPRISE SAMEDI MATIN

55230454 - FINANCES 15EME PARIS 1 / CONDORS 1 (R2)

La Commission accuse réception du forfait avisé de l'équipe de condors.

Troisième forfait sur l'ensemble de la saison, l'équipe de CONDORS est donc forfait général